

La carte UTP est supprimée sans substitut

Les organisations du domaine du handicap visuel mettent en garde contre l'exclusion

Lausanne, le 17 janvier 2023. Les organisations nationales du domaine du handicap visuel critiquent la décision, prise par l'organisation de branche Alliance SwissPass, de supprimer pour fin 2023 la « carte de légitimation pour personnes aveugles ou malvoyantes dans les transports publics de proximité ». Celle-ci a été introduite à l'origine en raison de la présence de barrières sur les distributeurs automatiques de billets. Malgré les objections des organisations nationales du domaine du handicap visuel, l'organisation de la branche des transports publics ne met en œuvre aucune mesure de substitution pour les personnes en situation de handicap visuel, qu'elles soient âgées ou n'aient pas d'affinités avec la technique. Elle risque ainsi d'exclure une catégorie vulnérable de la population.

La « carte de légitimation pour personnes aveugles ou malvoyantes dans les transports publics de proximité », connue sous le nom de carte UTP dans le langage courant, existe parce que les distributeurs automatiques de billets ne sont pas accessibles pour les personnes en situation de handicap visuel. Elle donne aux personnes concernées le droit d'utiliser gratuitement les véhicules des transports publics locaux de nombreuses villes suisses. À cause des solutions numériques qui existent aujourd'hui, l'organisation de branche Alliance SwissPass, qui fédère les intérêts des communautés tarifaires, a décidé de supprimer la carte de légitimation pour personnes aveugles ou malvoyantes dans les transports publics de proximité. Elle a présenté son projet aux organisations nationales du domaine du handicap visuel, qui se concertent au sein du groupe de soutien des personnes en situation de handicap visuel dans les transports publics (BG SÖV).

Des solutions de substitution pragmatiques sont restées sans écho

Les organisations du domaine du handicap visuel peuvent comprendre sur le principe les motifs d'Alliance SwissPass et des communautés tarifaires. Il faut toutefois souligner que les personnes en situation de handicap visuel dépendent des transports publics pour leur mobilité, sans disposer d'alternatives. C'est pour cette raison que les personnes concernées doivent pouvoir utiliser en toute autonomie les services, l'infrastructure et les moyens de transport. La suppression de la carte de légitimation pour personnes aveugles ou malvoyantes dans les transports publics de proximité exclut les voyageurs qui ne peuvent pas utiliser les possibilités numériques pour acquérir un titre de transport en raison de leur âge ou de leur manque d'affinités avec la technique. Alliance SwissPass fait valoir que les personnes en situation de handicap visuel peuvent en outre acheter des billets par téléphone. Les organisations nationales du domaine du handicap visuel font remarquer que cette possibilité n'est pas offerte dans toute la Suisse et qu'il n'est donc pas possible d'utiliser spontanément les transports publics dans tous les cas.

Lors de leurs entretiens avec Alliance SwissPass, les responsables du BG SöV ont spécifiquement signalé les besoins particuliers de cette catégorie de personnes. Diverses solutions ont été présentées aux personnes responsables de l'organisation de branche pour atténuer la menace d'exclusion des personnes en situation de handicap visuel qui ne peuvent pas utiliser les outils numériques. Les mesures de substitution pragmatiques proposées n'ont toutefois pas été prises en considération. Proposée à l'origine par Alliance SwissPass elle-même, la délivrance de cartes journalières gratuites aux personnes en situation de handicap visuel a finalement été jugée trop bureaucratique. Les communautés tarifaires ont aussi trouvé trop coûteuse l'instauration d'une réduction analogue à celle de l'abonnement général pour les voyageurs en situation de handicap, comme le proposent les CFF de façon exemplaire.

Nouveaux obstacles pour les personnes en situation de handicap visuel

Avec sa décision de supprimer la carte de légitimation sans substitut, l'Alliance SwissPass accepte sciemment de nouveaux obstacles à la mobilité des personnes en situation de handicap visuel. Par des mesures de substitution adéquates, elle aurait pu continuer à leur permettre d'utiliser les transports publics chaque fois qu'elles le souhaitent. On peut partir du principe que la part des personnes de plus de 70 ans qui possèdent une carte de légitimation est d'environ 50 %. Les villes de Saint-Gall et de Lausanne illustrent ce phénomène de manière exemplaire : 99 bénéficiaires sur un total de 199 titulaires de cartes d'identité à St-Gall, 442 personnes sur un total de 786 titulaires de cartes à Lausanne, ont plus de 70 ans. Les personnes de cet âge peuvent être particulièrement affectées par la suppression de la carte UTP, puisque l'âge peut aussi impliquer un manque d'affinités avec la technique. Même si les organisations du domaine du handicap visuel peuvent comprendre les réflexions de fond, l'absence de volonté d'inclusion est décevante. Les organisations du domaine du handicap visuel continueront donc de s'engager en faveur d'alternatives et de solutions ponctuelles dans les diverses communautés tarifaires.

Contact médias: Jan Rhyner, responsable de la défense des intérêts, 071 228 57 69, rhyner@szblind.ch